



DEJEPS Tennis de Table
Directeur technique
entraîneur
agent de développement

CREPS - Site de Châtenay-Malabry



Le DEJEPS mention tennis de table est un diplôme professionnel de niveau 5 du ministère chargé des sports, inscrit au RNCP. Les candidats obtenant ce diplôme peuvent être salariés au sein de club associatif ou structures privées en tant qu'entraîneur, agent de développement ou coordonnateur de projet sportif.

» Vidéo de présentation du DEJEPS



Webinaires d'information :

Mardi 14 mars à 10h → [s'inscrire](#)

Mercredi 5 avril à 10h → [s'inscrire](#)

» Objectifs et compétences visées

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire du métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

- UC1 : Être capable de concevoir un projet de perfectionnement sportif
- UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en tennis de table
- UC4 : Être capable d'encadrer en sécurité en tennis de table

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste, dans le domaine du tennis de table, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- préparer un projet stratégique de performance ;
- piloter un système d'entraînement ;
- conduire un projet sportif ;
- évaluer un système d'entraînement ;
- organiser des actions de formation de formateurs.

» Les points forts de la formation

- Lieu de la formation sur le site des pôles fédéraux
- Mises en situation pratique des apprentissages
- Équipe pédagogique constituée des experts de la discipline

» Modalités de certification

Évaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique : Mise en situation de sécurisation d'une séance (Article 5 de l'arrêté du 12 juillet 2007)

» Les chiffres clés 2021 / 2022 :

- 40 % de réussite
- 100 % de satisfaction

» Organisation de la formation

- Formation en alternance d'une durée de 10 mois
- Durée de la formation : 1 207 h
 - 707 heures en centre dont 7 h de positionner
 - 500 heures en entreprise

» Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire
 - du PSC1 ou d'un diplôme équivalent
 - du certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans
 - du certificat médical de non contre-indication
- Être capable de justifier
 - d'une attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affilié à une fédération sportive agréée
 - d'une attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental ou une régionale affilié à une fédération sportive agréée couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années
 - ou d'un diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (voir le dossier complémentaire)

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Cette formation est organisée en partenariat avec la Ligue de France de tennis de table.



» Épreuves de sélection

- Une épreuve orale
 - Un entretien de motivation
 - Présentation d'un dossier rédigé par le candidat montrant son expérience d'animation et de pratique, ses capacités d'expression, ses motivations, l'engagement dans la discipline, le projet professionnel.
- Une épreuve écrite

» Positionnement

À l'issue des tests de sélection, les candidats admis à entrer en formation sont convoqués à un entretien individuel, dont l'objectif est de présenter le déroulé de la formation, situer les acquis du stagiaire aux exigences du diplôme, construire le plan de formation individualisé et orienter éventuellement le stagiaire vers des structures d'alternance.

La profession d'éducateur sportif et la situation du stagiaire en formation, sont réglementées par le Code du sport qui impose des conditions d'honorabilités spécifiques (B2), vérifiées dès la formation suite à l'obtention EPMSP.

Évaluations des unités capitalisables : organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les annexes II de l'arrêté du diplôme (Arrêté du 20 novembre 2006)

La certification passe par la validation de chaque Unité de Compétence de façon indépendante. Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

 Référentiel de certification des unités capitalisables

Métier concerné
Entraîneur coordonnateur
Niveau : 5
Code ROME : G1204
Formacode : 15436
RNCP : **RNCP4863**
Code session CPF : 240337

 Annexe de l'arrêté

» **Lieu principal de la formation :**

Châtenay-Malabry

Pour toutes demandes d'informations concernant une démarche d'inscription vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante en indiquant la formation souhaitée : formation@creps-idf.fr

Nous vous demandons de ne pas venir sur les sites d'accueil du CREPS (Châtenay-Malabry ou Vaires-sur-Marne) sans un rendez-vous préalable.

Restauration et hébergement pendant la formation :



DATES CLÉS

Session de Formation en cours

septembre 2022 (12/09/2022 - 30/06/2023)

Période d'inscription

Du 16/01/2023 au 18/06/2023

Sélections

juillet 2023 (03/07/2023)

Positionnement

juillet 2023 (04 - 05/07/2023)

Session de Formation

septembre 2023 (04/09/2023 - 25/06/2024)

 Complétude avant 21/06/2023



FINANCEMENT

- ✓ Apprentissage
- ✓ Autofinancement
- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Demandeurs d'emploi - Conseil régional
- ✓ Employeur milieu associatif
- ✓ Employeur public
- ✓ Employeur structure commerciale (privé)
- ✓ OPCO
- ✓ Politique de la ville - dispositif SESAME
- ✓ Projet de Transition Professionnelle

Frais de dossier : 25 €

Heures centre : 700

Heures structure : 500

Tarif Formation : 9100 €

Mobilisation CPF



CREPS - Site de Châtenay-Malal

1 Rue du Docteur Le Savoureux - 92
Châtenay-Malabry

SECRETARIAT

Sylvie ARISTANGÈLE

01 41 87 18 42

 sylvie.aristangele@creps-idf.fr

COORDINATION

Christian KERVROËDAN

 christian.kervroedan@creps-idf.fr



Partenaires de la formation

Conseil Régional Île-
de-France

Délégation Régionale
Académique à la
Jeunesse, à
l'Engagement et aux
Sports

Dispositif Sésame